

Déposé le : 6-12-2011

CAPERN-125

Secrétaire : VR

Définition des catégories et fourchettes d'amendes associées¹

CATÉ- GORIES	DÉFINITION	FOURCHETTES D'AMENDES			
		1 ^{ère} Infraction			
			Personnes physiques	Administrateurs et dirigeants	Personnes morales
A	- Emission ou rejet d'un contaminant prohibé ou au-delà des quantités prescrites par la loi ou ses règlements ou susceptible de porter atteinte à la santé humaine ou à l'environnement; - Défaut d'envoyer un avis en cas d'émission, rejet ou déversement accidentel de contaminant; - Non-respect d'une ordonnance du ministre; - Exploitation ou activité alors que l'autorisation a été révoquée ou refusée ou lorsqu'il y a dénégation de conformité; - Manquement à une obligation concernant l'eau destinée à la consommation humaine.	Min	10 000 \$	14 000 \$	30 000 \$
		Max	1 M \$	2 M \$	6 M \$
B	- Défaut d'obtenir une autorisation, un permis, une attestation ou autre permission lorsque requis par la loi ou ses règlements; - Défaut de soumettre ou faire approuver une étude de caractérisation ou un plan de réhabilitation lorsque requis.	Min	5 000 \$	10 000 \$	15 000 \$
		Max	500 000 \$	1 M \$	3 M \$
C	- Non-respect de conditions d'une autorisation, d'un permis, d'une attestation ou de tout autre permission ou de conditions d'un plan correcteur ou de réhabilitation approuvés par le ministre; - Non-respect de normes d'exploitation prescrite par la loi ou ses règlements; - Défaut de fournir une garantie financière ou d'inscrire au registre foncier lorsque prescrit; - Fausses déclarations ou entrave à l'exercice d'un fonctionnaire ou d'une personne désignée.	Min	2 500 \$	5 000 \$	7 500 \$
		Max	250 000 \$	500 000 \$	1.5 M \$
D	- Refus ou défaut de transmettre les renseignements, rapports, études, évaluations, attestations, plans, devis, etc. lorsque requis par la loi, ses règlements ou le ministre; - Défaut de tenir et conserver des registres prescrits par la loi ou ses règlements; - Défaut d'envoyer des avis administratifs lorsque requis ou de payer les frais prescrits; - Violations à impacts mineurs et généralement isolés; - Non-respect de conditions – obligations purement administratives et mineures.	Min	1 000 \$	2 000 \$	3 000 \$
		Max	100 000 \$	200 000 \$	600 000 \$

¹ Ce tableau est fourni à titre indicatif seulement. Il n'a aucune valeur légale.